

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du mercredi 21 novembre 2018, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Présidence : M. COUTOT

Présents : MM. BARRET - CHAPUZOT – CIPRIAN – MOINE – PRUDHON – TAVERDET JP.

Excusés : MM. GIBOULET – JAYET – MATHEY – TRIFIGNY.

La réunion est ouverte à 18h00 par Dominique Coutot, qui souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les membres empêchés à la réunion.

1. Informations générales :

Au niveau de la CRA :

Les liens et les échanges avec la CRA s'améliorent régulièrement, permettant un fonctionnement optimisé, notamment dans le domaine des désignations où les deux entités doivent travailler en partenariat.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis la dernière CDA, visant à faire un réel lien entre la CRA et les CDA, et l'animation de quelques sessions de formation se fera de manière collégiale. La CDA ne peut que se féliciter de cette amélioration qui concourt à une gestion meilleure du corps arbitral.

Au niveau du District :

Le dernier Comité Directeur du District a travaillé sur les thèmes des ateliers qui seront proposés aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018 (arbitrage en D4 et obligations d'arbitrage pour les compétitions de district). Une expertise de la CDA sera nécessaire sur ces différents thèmes techniques.

2. Auditions

2.1) Régulièrement convoqué, la commission procède à la lecture du courriel de **M. David MARTINS**, arbitre du groupe D3 du District (club : Conflans).

Compte tenu des éléments mentionnés, notamment son impossibilité justifiée d'être présent à cette convocation, la CDA décide la reconvoque de l'intéressé le jeudi 31 janvier 2019.

2.2) Régulièrement convoqué, la commission procède à la lecture du courriel de **M. Morgan DUFILS**, arbitre du groupe D3 du District (club : Vesoul Rc).

Compte tenu des éléments mentionnés, notamment son impossibilité justifiée d'être présent à cette convocation, la CDA décide la reconvoque de l'intéressé le jeudi 31 janvier 2019.

3. Courriers reçus

- Club Autrey les Gray : desiderata désignations. Pris note. Transmis à la section désignations.
- Didier Destenay : information visite cardiologue/ECG. Pris note.
- CRA : formation arbitres auxiliaires
- CRA : suivi des formations initiales en arbitrage
- Gabriel Mignot : information/soirée formation arbitre futsal District saison 2018/2019
Une réponse par courriel sera adressée à l'intéressé.
- Club Val de Pesmes : demande/arbitrage D4. Une réponse par courriel sera adressée au club.

4. Informations sur les dossiers en cours et/ou à traiter :

- **Omer Altun: réception candidature arbitre R3 au titre de la saison 19/20**
- **Carlos Ferreira : réception candidature arbitre R3 au titre de la saison 19/20**

Considérant la date limite de candidature fixée au 31 décembre 2018, la CDA enregistre les deux candidatures reçues, les dit recevables, et se positionnera sur celles-ci après la date limite fixée, soit début janvier 2019.

Les sessions de préparation théorique pour les candidats retenues feront l'objet d'une programmation communiquée également début janvier 2019.

- **Situation de Mlle Estelle Vaubourg et de MM. Quentin Campenet et Rémi Laurent , jeunes arbitres du District**

Après échanges sur ce sujet, notamment avec la section jeune de la CRA, la CDA propose le signalement de ces trois jeunes arbitres à la CRA, en vue de leur positionnement « passerelle » pour une candidature en qualité de Jeune Arbitre de Ligue.

- **Club Fayl-Billot: candidature arbitre Samuel Girardot.**

Après étude de la situation de ce candidat, la CDA propose son rattachement à la prochaine session de formation (décembre 2018).

- **Guillaume Labrosse : dossier rencontre Breurey – Fc 2 Vels en CHS du 01/11/18**

- Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA décide la convocation de l'intéressé lors de sa prochaine réunion du jeudi 31 janvier 2019.

- **Alex Morlot : dossier rencontre Gr Esp 2 Vels – Lure JS 2 en U15 D1 du 03/11/18 (score erroné)**
- Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.
- **Kévin Puricelli : dossier rencontre Conflans – Breurey en D3 du 04/11/2018 (score erroné)**
- Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.

5. Dossiers transmis

Par le Secrétariat :

- 5.1) Match : Haute Lizaine 2 – Lure Sporting du 07/10/2018 en Départemental 2.
Arbitre : Christophe PRIOU
- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**
- 5.2) Match : Marnay 2 - Vesoul Portugais du 07/10/2018 en Départemental 3.
Arbitre : Guy PELCY
- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**
- 5.3) Match : GR Pays Riolais – Gr Larians Rougemont du 06/10/2018 en U18 départemental 1.
Arbitre : Quentin CAMPENET
- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**
- 5.4) Match : Pays Minier – Lure JS 2 du 06/09/2018 en U15 départemental 1.
Arbitre : Onurcan UNAY
- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**
- 5.5) Match : Frotey Vesoul – Vesoul Nord du 14/10/2018 en Départemental 2.
Arbitre : Mohamed AMIRI
- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.6) Match : Haute Vallée Ognon – Breuches du 14/10/2018 en Départemental 2.

Arbitre : Yannick CROCHETET

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.7) Match : Vesoul Portugais – Traves du 14/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Anthony BOILLOT

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.8) Match : Francheville 2 – Haute Vallée Ognon 2 du 13/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Frédéric ADAM

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.9) Match : Gr Larians Rougemont – Noidans les Vesoul du 13/10/2018 en U18 D1.

Arbitre : Florian CHAMOIS

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.10) Match : Vallée Breuchin – Gr Larians Rougemont 2 du 13/10/2018 en U18 D2.

Arbitre : Onurcan UNAY

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.11) Match : Francheville - Champlitte du 20/10/2018 en Départemental 1.

Arbitre : Arnault BERNARDIN

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.12) Match : Fc La Gourgeonne - Colombe du 21/10/2018 en Départemental 2.

Arbitre : Serge MORETTE

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.13) Match : Traves – Noidans Vesoul 3 du 21/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Jérôme DUMARCHE

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.14) Match : Gr Frotey Colombe – Entente Gr Saône/Fc Gourgeonne du 21/10/2018 en U18 D2

Arbitre : Quentin CAMPENET

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.15) Match : Rioz/Etuz/Cussey 3 – Perrouse du 28/10/2018 en Challenge du District.

Arbitre : Frédéric ADAM

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.16) Match : Entente Gr Saône/Fc Gourgeonne – Gr Espérance 2 Vels du 27/10/2018 en U18.

Arbitre : Quentin CAMPENET

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.17) Match : Entente Gr 1000 Etangs/Lure Sporting – Genevrey du 27/10/2018 en U18.

Arbitre : Florian CHAMOIS

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.18) Match : Héricourt – Noidans les Vesoul du 03/11/2018 en U18 D1.

Arbitre : Florian CHAMOIS

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.19) Match : Haute Lizaine – Gr Larians/Rougemont du 03/11/2018 en U18 D1.

Arbitre : Thomas SCHNEIDER

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.20) Match : Lure JS – St Loup/Corbenay/Magnoncourt du 03/11/2018 en U18 D1.

Arbitre : Quentin CAMPENET

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 5.21) Match : Vesoul Rc – Lure Sporting 3 du 10/11/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Billel DEBBICHE

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

6. Par la commission de discipline :

- 6.1) Match : Rigny – Pusey du 07/10/2018 en Départemental 2.

Arbitre : Kévin GAUTHEROT

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.2) Match : Noidans Vesoul – Gr Salon du 13/10/2018 en U15 D1.

Arbitre : Morgan DUFILS

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.3) Match : Vallée Breuchin – Haute Vallée Ognon du 21/10/2018 en Départemental 2.

Arbitre : Christophe PRIOU

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.4) Match : Genevrey – Lure Sporting du 21/10/2018 en Départemental 2.

Arbitre : Cédric CARTIAUX

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.5) Match : Port/Saône 2 – Rioz/Etuz/Cussey 3 du 20/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Jérôme DUMARCHE

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.6) Match : Vesoul Fc 3 – Breuches 2 du 20/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Christophe PRIOU

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.7) Match : Lure Sporting 2 – Fougerolles 2 du 20/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Yohan GIMENEZ

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.8) Match : Breurey – St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 du 21/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Philippe FLORIOT

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.9) Match : Haute Vallée Ognon 2 – Héricourt 2 du 21/10/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Sezer BINEN

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.10) Match : Gr Frotey Colombe 2 – Fc La Romaine du 20/10/2018 en U18 D2

Arbitre : Florian CHAMOIS

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.11) Match : Vallée Breuchin - Franchevelle du 01/11/2018 en coupe de Haute-Saône.

Arbitre : Jacques YILDIZ

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.12) Match : Rioz/Etuz/Cussey 3 – Marnay 2 du 04/11/2018 en Départemental 3.

Arbitre : Christophe PRIOU

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.13) Match : Lure Sporting 3 – Saulx du 04/11/2018 en Départemental 3

Arbitre : Samuel WIDMER

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.14) Match : Fontaine – Haute Vallée Ognon 2 du 04/11/2018 en Départemental 3

Arbitre : Philippe FLORIOT

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.15) Match : Vallée Breuchin – Haute Vallée Ognon du 21/10/2018 en Départemental 2.

Arbitre : Christophe PRIOU

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

- 6.16) Match : St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Val de Pesmes du 11/11/2018 en Départemental 1.

Arbitre : Mohamed AMIRI

- **Après étude des différentes pièces du dossier, la CDA constate le manquement avéré, et décide l'application du barème CDA en vigueur suite à celui-ci.**

La commission juge l'ensemble de ces manquements anormaux, et considère inquiétant le fait que 37 manquements soient ainsi sanctionnés par un retrait de point applicable au classement annuel des arbitres. La plupart des erreurs commises et constatées restent évitables par de la relecture des informations saisies sur la FMI ou par un intérêt supérieur aux missions administratives qui sont de la compétence de l'arbitre.

La CDA renvoie à cet égard aux informations communiquées aux arbitres lors des réunions de rentrée du 14 septembre 2018 (et rattrapage du 13 octobre 2018), mais aussi au PV de la commission du 9 octobre 2018 (point numéro 5) qui indiquait que les futurs manquements constatés seraient sanctionnés.

La CDA confirme qu'ils continueront de l'être vis-à-vis des arbitres qui affichent une désinvolture manifeste sur les aspects administratifs. Les observateurs de la CDA sont également sensibilisés à ce fait lors des missions d'observations et de conseils qu'ils exercent.

7. Bilan quantitatif du stage de rentrée des arbitres (session principale et rattrapage).

Point effectué concernant chaque groupe :

Groupe D1 :

Arbitres présents : MM. AMIRI – BERNARDIN - CARTIAUX – CLODORE – CROCHETET – DURPOIX – GAKRIM – JAMMI – KALAA – NAJI – RAIDRON – THOMAS – YILDIZ.

Groupe D2 :

Arbitres présents : MM. ALTUN – AMS – BINEN – BOURAGA – DEBBICHE - DECAILLOZ - FERREIRA – GAUTHEROT – GIMENEZ – KADRI – MORETTE - OUALI - PELCY V – PRIOU - ROBBE – ROUX – SIMONIN.

Groupe AA :

Arbitres présents : MM. COURDIER - DESTENAY – GROS – NORMAND S- TELLIER

Groupe D3 :

Arbitres présents : MM. ADAM F – BALLAND – BILLERY – BOILLOT – DALANSY – FLORIOT – LACROIX – LAMBOLEY – LOTSCHER – MACHADO – MANCASSOLA – ONUR – TRONCIN – WIDMER – ZANELLA – ZARAT.

Arbitres non présents : MM. ANTOISSI – BJIJ – DUMARCHE – ORHAN – PURICELLI.

8. Sessions de formation des arbitres assistants officiels et bénévoles (Francheville le vendredi 23/11 et Arc les Gray le samedi 24/11)

Point sur les inscriptions enregistrées :

Formation du 23 novembre à Francheville : 18 inscrits.

Formation du 24 novembre à Arc les Gray : 5 inscrits

Après échange sur le sujet, et regrettant un nombre d'inscrits insuffisant (5 personnes), la CDA décide l'annulation de la session du samedi 24 novembre à Arc-les-Gray, ne jugeant pas pertinente pédagogiquement son maintien. Il sera proposé aux 5 inscrits de se raccrocher au centre de Francheville du vendredi 23 novembre, s'ils le souhaitent et peuvent.

Une nouvelle session de formation sera organisée dans un secteur à définir, au cours du 1^{er} trimestre 2019, souhaitant un plus large public pour en permettre la tenue.

9. Session de formation à l'arbitrage Futsal du jeudi 29 novembre 2018 à Ronchamp.

Points sur les inscriptions réceptionnées à ce jour.

Christophe Giancatarina, membre de la section arbitrage futsal de la CRA, animera cette session, avec la présence de plusieurs membres de la commission (Dominique Coutot – Albert Giboulet – Mathieu Trifigny).

Remerciements anticipés à la municipalité de Ronchamp ainsi qu'au club de Pays-Minier pour la mise à disposition et l'accueil dans ces locaux parfaitement adaptés à ce type de formation.

10. Points sur les candidatures d'arbitres de District

Session I de la saison 2017/2018 :

10.1) Situation du candidat Arthur AFFLATET (Soing) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport de tutorat par l'observateur (après échec à l'examen pratique de l'arbitre) de la CDA, le candidat sera convoqué prochainement sur une nouvelle rencontre avec la présence d'un tuteur, avant une convocation pour le 2^{ème} et dernier examen pratique.

10.2) Situation du candidat Yacine BARBOA (Vesoul Fc) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport d'examen pratique de l'arbitre par l'observateur de la CDA, le candidat sera convoqué prochainement sur une rencontre avec la présence d'un tuteur, avant une convocation pour le 2^{ème} et dernier examen pratique.

10.3) Situation du candidat Clément BOSSI (Fc La Gourgeonne) :

Compte tenu des éléments mentionnés sur le rapport d'examen pratique de l'arbitre par l'observateur de la CDA, le candidat sera convoqué prochainement sur une rencontre avec la présence d'un tuteur, avant une convocation pour le 2^{ème} et dernier examen pratique.

10.4) Situation de la candidate Sarah PILLOT (Lure JS) :

Suite à son indisponibilité réceptionnée après désignation/examen pratique d'arbitrage et l'absence de réception du justificatif demandée à l'intéressée, le dossier est mis en attente.

10.5) Candidats à convoquer au 2^{ème} examen pratique suite à échec premier examen et convocation tutorat :

Nicolas HELLER (Haute Lizaine)
Valentin XISTO DUARTE (Vesoul Portugais)

10.6) Candidats convoqués au premier examen pratique :

Kelvin ADAM (Rougemont Concorde)
Pauline JEANMOUGIN (Lure JS)
Marie KUENY (Jasney)
Clément SCHAD (Perrouse)
Christopher SIMONIN (Arc Gray)

11. Nomination en qualité d'arbitres de District

Après la prise de connaissance des rapports des examinateurs, la CDA valide la nomination en qualité d'arbitre de District de MM :

Emilien CHABOD (Fc 4 Rivières)
Sébastien COURAUD (Arc Gray)
Thomas CHANEY (Traves)
Maxence GIRARD (Haute Lizaine)
Shputim SACIR (Fc Lac)

Les félicite et leur souhaite pleine réussite dans cette fonction .

12. Liste des candidats à l'examen arbitre de District session II de la saison 2018/2019 :

Les candidats ci-après sont convoqués aux sessions de préparation théoriques à l'examen d'arbitre de District :

Cyril CONVERT (Fc 4 Rivières)
Samuel GIRARDIOT (Fayl-Billot)
Florent RAGOGNA (Fc La Romaine)
Nicolas RONDOT (Fc Lac)

Après échanges avec la CRA, qui viendra co-animer cette session en lien avec les membres de la CDA, les dates ci-après sont arrêtées pour sa tenue :

Vendredi 14 décembre au soir
Samedi 15 décembre (journée entière)
Vendredi 21 décembre au soir
Samedi 22 décembre (journée entière)

Les horaires de formation ainsi qu'une convocation officielle seront adressés aux candidats.

13. Point sur les observations des arbitres (quantitatif/qualitatif/potentiels détectés)

Point réalisé par JF. Chapuzot qui indique un déroulement satisfaisant dans tous les groupes des observations.

Le point qualitatif est largement évoqué, et laisse apparaître des résultats et des états de performance différents d'un groupe à l'autre ainsi qu'entre les arbitres d'un même groupe.

Des axes de travail récurrents et déjà soulignés apparaissent.

S'agissant des arbitres détectés en qualité de « potentiels » :

Billel DEBBICHE : détecté lors de son match d'examen en D3, l'intéressé a été observé sur une rencontre de D2, conformément au règlement intérieur de la CDA. Après analyse de l'observation, la CDA décide la nomination de l'intéressé dans le groupe D2 à compter du 01.01.2019.

Omer ALTUN : détecté lors d'une rencontre de D2 où il a été observé, conformément au règlement intérieur de la CDA, l'intéressé sera observé sur une rencontre de D1 en seconde partie de saison 2018/2019.

Youssef OUALI : détecté lors d'une rencontre de D2 où il a été observé, conformément au règlement intérieur de la CDA, l'intéressé sera observé sur une rencontre de D1 en seconde partie de saison 2018/2019.

Par ailleurs, et constatant certains points de cadrage à effectuer, une réunion de travail et d'harmonisation reprenant les attendus de la CDA vis-à-vis des observations et des observateurs est envisagée, et doit être réfléchie. Celle-ci pourrait avoir lieu pendant la trêve hivernale.

14. Retour sur la réunion du pôle Jeunes Arbitres de la CRA du 22 octobre 2018 :

En l'absence excusée de Grégory Mathey responsable de la section au sein de la CDA, des informations extraites du compte-rendu de cette réunion sont communiquées.

Les principaux sujets abordés lors de cette réunion ont été : un bilan des actions de la saison écoulée 17/18, en lien avec les objectifs fixés ; la déttection des arbitres potentiels conduisant à des signalements (JAD vers JAL et JAL vers JAF) ; la formation et le suivi des JAL ; les objectifs de la saison 18/19 ; un stage à organiser au profit des jeunes arbitres quel que soit leur niveau et leur profil au moins une fois par saison et par CDA.

15. Réflexions concernant le stage de mi saison des arbitres :

La CDA valide la tenue de CE STAGE OBLIGATOIRE LE SAMEDI 19 JANVIER 2019, à la salle « sous la mairie » de Port sur Saône, de 9h00 à 17h00 environ (déjeuner en commun sur place).

Les objectifs, axes et principes généraux du stage sont abordés, et feront l'objet d'une réunion de travail de la section technique de la CDA, fixée au JEUDI 3 JANVIER 2019, à 18h00, au siège du District.

Le programme de la journée sera finalisé à cette occasion, et envoyé ensuite aux arbitres.

16. Questions diverses, tour de table et calendrier à venir

Philippe Prudhon évoque le fonctionnement de la commission, notamment sur l'axe administratif, et aborde la nécessaire complémentarité qui doit s'exercer entre tous les membres afin de conduire au mieux les missions confiées et qui ont été acceptées par tous. Il est rejoint en ce sens par le président de la commission.

Aucune autre intervention diverse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H00.

Prochaine réunion : JEUDI 31 JANVIER 2018, à 18h00, au siège du District.

Le Président de la C.D.A,
Dominique COUTOT

Le secrétaire,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.